



# Politique régionale en faveur de la filière forêt-bois



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

**La Région Auvergne-Rhône-Alpes possède 2,5 millions d'hectares de forêts (36 % de son territoire), ce qui la place au 3ème rang au niveau national. Elle est :**

- la 1<sup>ère</sup> région française en volume de bois sur pieds avec 486 millions de m<sup>3</sup> (60% de résineux et 40% de feuillus);
- la 1<sup>ère</sup> région de montagne, avec 3 massifs (Alpes, Jura et Massif Central) ;
- la 2<sup>ème</sup> région en volume de sciages avec 1,9 millions de m<sup>3</sup> par an (90% de résineux) ;
- Elle n'est cependant que la 3<sup>ème</sup> région en volume récolté, avec 5,2 millions de m<sup>3</sup> par an. ;

**La filière forêt-bois d'Auvergne-Rhône-Alpes compte plus de 45 000 salariés et 16 700 entreprises (dont 670 entreprises de travaux forestiers et 405 scieries).**

## Difficultés propres à la filière forêt-bois régionale :

- Forêt très morcelée, détenue à 80% par 650 000 propriétaires privés, possédant de très petites parcelles (400 000 propriétaires possèdent moins d'un hectare, souvent sous-divisé) ;
- Une forêt essentiellement de montagne, particulièrement difficile et coûteuse à exploiter ;
- Un important volume de bois sur pied, avec de gros bois (notamment sapin) et des feuillus insuffisamment valorisés ;
- Des scieries soumises à une forte concurrence nationale et internationale et qui n'ont généralement pas eu les moyens d'investir dans du matériel moderne depuis plusieurs années.

## Conséquences et enjeux :

- Un recours important au bois importé (Allemagne, Scandinavie, Pays de l'Est) dans le domaine de l'ameublement et de la construction ;
- Une filière bois énergie qui s'est fortement développée depuis 10 ans et qui nécessite aujourd'hui une structuration plus importante, pour rester compatible avec une gestion durable des forêts (augmentation des coupes rases, surexploitation) et une bonne valorisation du bois d'œuvre ;
- La filière est composée d'un grand nombre d'acteurs et de structures d'accompagnement, dont le manque de concertation ou de stratégies partagées entraîne une perte d'efficacité. Une meilleure organisation est donc à mettre en place.

## Le soutien régional s'articule autour de 5 axes majeurs :

- Mobiliser plus et mieux les bois de nos massifs
- Renforcer la compétitivité et la modernisation des entreprises
- Améliorer l'innovation, la logistique et la structuration de la filière
- Promouvoir et développer la construction en bois local
- Mobiliser l'agence économique régionale (Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises) sur l'organisation de la filière forêt-bois au niveau départemental.



**Un budget global de 52 M € sur la période 2017-2021 (5 ans) pour soutenir les entreprises et les acteurs de la filière forêt-bois régionale (37 M € de crédits régionaux et 15 M € de crédits FEADER).**

**=> Soit un budget régional de 7,4 M € / an, en augmentation de 2 M € par rapport à l'ancienne politique forêt-bois :**

- **5,9 M € / an en investissement (+75% par rapport aux anciennes politiques forêt-bois d'Auvergne et de Rhône-Alpes)**
- **1,5 M € / an en fonctionnement (-25%)**

Ce budget permet de mobiliser directement plus de 3 M € de crédits FEADER par an.

## 1)- Mobiliser plus et mieux les bois de nos massifs

(1,4 M€ en investissement et 0,75 M€ en fonctionnement)

- ***Apporter un appui technique auprès des propriétaires forestiers publics et privés pour dynamiser l'exploitation***
  - Formations techniques, animation, ingénierie en amont des projets d'investissement, etc.
  - Inscrits dans les Contrats Ambition Forêt
- ***Soutenir les travaux sylvicoles***
  - Plantation, travaux d'amélioration, 1ères éclaircies déficitaires, marquage de conversion en futaies irrégulières...
  - Sylv'acces
- ***Appuyer l'élaboration de plans simples de gestion forestière en forêt privée***
  - Frais liés à l'élaboration de PSG réalisés par un gestionnaire forestier professionnel
- ***Aider la création de dessertes forestières***
  - Routes, pistes, places de dépôt ;
  - Dans le cadre du FEADER pour les gros projets;
  - Hors FEADER, pour de petits projets structurants et/ou la résorption de points bloquants.



© - Blumet Alain/ONF



## 2)- Renforcer la compétitivité et la modernisation des entreprises

(2,6 M€ / an en investissement)

- **Accompagner les entreprises de travaux forestiers et de transport de bois**
  - Matériel d'abattage, matériel de sortie des bois, matériel de production de bois énergie, investissements logistiques, appareils de métrologie, de classement mécanique, d'étiquetage, de traçage et d'emballage, études liées aux investissements précédents, etc.
- **Soutenir l'investissement des scieries**
  - Entreprises jusqu'à 50 salariés ;
  - Modernisation et développement de l'outil productif, investissements relatifs à la caractérisation des bois, à la certification de la qualité et de l'origine des bois, matériel de finition des sciages...
  - Les scieries de plus de 50 salariés et les entreprises de l'aval sont accompagnées par les dispositifs d'aide à l'investissement de la Direction du Développement Economique.
- **Soutenir les investissements de production de bois énergie**
  - Taux de 5 à 30% en fonction du FEADER
- **Créer un fonds pour financer les stocks d'hiver des entreprises de la filière**
  - Outils de garantie des emprunts bancaires



### 3)- Améliorer l'innovation, la logistique et la structuration de la filière

1,65 M€ / an (0,9 M€ investissement et 0,75 M€ fonctionnement)

#### Aide à la logistique

- Création de plateformes de stockage, tri et/ou arrosage des bois (bois d'œuvre et bois énergie). Dispositif en cours d'élaboration.



#### Aide au développement de l'innovation

- Investissements matériels et immatériels destinés à mettre en place de nouveaux produits et/ou process.

#### Soutien à la structuration de la filière

- Actions portées par l'interprofession FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes et ses partenaires.



## 4)- Promouvoir et développer la construction en bois local (1 M € / an en investissement)

- Lancement d'un appel à projets début 2018, pour soutenir des bâtiments exemplaires et constituer une vitrine sur le savoir-faire des entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes.



## 5)- Mobiliser l'agence économique régionale sur l'organisation de la filière au niveau départemental

Création de Contrats Ambition Forêt (0,75 M€ / an), pour accompagner le développement de la filière forêt-bois au niveau local.

Dispositif en cours d'élaboration : mise en place au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018.



**La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes  
au service...**



**... d'une filière forêt-bois  
compétitive et créatrice  
d'emplois !**



# La Région

## Auvergne-Rhône-Alpes

**Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes /  
Lyon**

1 esplanade François Mitterrand  
CS 20033 — 69269 Cedex 2

**Tél.** 04 26 73 40 00 **Fax.** 04 26 73 42 18

**Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes /  
Clermont-Ferrand**

59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706  
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2

**Tél.** 04 73 31 85 85

[auvergnerhonealpes.eu](http://auvergnerhonealpes.eu)

